



Adveniat regnum tuum
Dieu protège la France!

Vendredi 20 juin. — SAINT SILVÈRE

MEUDI 19 JUIN 1913

La journée

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, en Conseil, à l'Élysée, sous la présidence de M. Poincaré.

La séance a été consacrée à l'expédition des affaires courantes.

Le prochain Conseil aura lieu samedi.

La Chambre continue de tenir ses séances quotidiennes.

Judi matin, elle a discuté la question des maladies d'origine professionnelle.

L'après-midi, les socialistes ont imposé, pour retarder la discussion de la loi militaire, une ridicule motion de création d'un Parlement international.

Aujourd'hui a eu lieu très solennellement, à Honfleur, le couronnement de Notre-Dame de Grâce, Vierge très aimée des Normands, surtout des marins, qui la vénèrent depuis l'an 1034.

Trois minutes de Rodos ont comparu aujourd'hui devant le Conseil de guerre de Montpellier.

La crise balkanique continue à évoluer péniblement. Le bruit court que la Bulgarie déclinerait l'arbitrage russe si, dans les cinq jours, la Serbie n'acceptait pas ses revendications préliminaires. A Vienne, on est pessimiste.

En revanche, le litige gréco-bulgarie paraît en voie de solution, et M. Venizelos va partir pour Saint-Petersbourg.

A Londres, les ambassadeurs n'abandonnent rien de précis.

L'interdiction à Breslau de la pièce napoléonienne du petit Hauptmann cause en Allemagne une grande sensation. Le kronprinz, promoteur de l'interdiction, est sévèrement pris à partie.

Les Janina-Turcs précèdent, à Constantinople, à des expulsions en masse.

Les dernières troupes turques vont évacuer la Crimée, ce qui enlèvera à l'Italie le moindre prétexte à ses velléités insulaires dans la mer Egée.

Le nouvel archevêque de Varsovie

Le rec'eur de l'Académie catholique de Saint-Petersbourg a été nommé au siège archiepiscopal de Varsovie. Cette nomination, qui était attendue depuis longtemps, vient de recevoir la sanction définitive du Vatican et du gouvernement russe.

Lourdes: Les Guérisons

A propos du 7^e volume des belles études consacrées par le docteur Boissarie aux Guérisons de Lourdes, volumes de première valeur au point de vue apologetique et qui n'ont pas jusqu'ici de similaires pour la modicité du prix et l'abondance de la documentation et de l'illustration, la Revue du clergé français écrit (15 juin 1913):

« Tout le monde connaît la complexité et l'importance de l'œuvre; sa place importante dans le Bureau des constatations médicales donne une valeur particulière à ses ouvrages. Christian ardent et convaincu, il s'est fait l'apôtre des œuvres de la Vierge. L'ouvrage, d'une lecture facile et attrayante, est consacré particulièrement aux étonnantes guérisons eucharistiques. »

LOURDES: Les Guérisons, par le docteur BOISSARIE, président du Bureau des constatations médicales. — Trois volumes grand in-8° de xii-130, 120 et 110 pages à deux colonnes, papier de luxe, 200 illustrations. (Nouvelle Bibliothèque pour tous.) Collection apologetique. Chaque volume broché, 1 franc; port, 0 fr. 20. Relié, 1 fr. 50; port, 0 fr. 30. Les trois volumes brochés, 3 francs; port, 0 fr. 50. Relié, 4 fr. 50; port, un colis de 3 kilos.

Remises par quantités: 7/8, 15/12, 10/50, 150/100.

MAISON DE LA BONNE PRESSE, 5, rue Bayard, Paris, VIII^e.

Vues en couleurs pour les projections

On ne saurait trop recommander les vues colorisées qui fixent davantage l'attention et rendent les conférences plus intéressantes et plus vivantes, et les progrès réalisés par les artistes de la Bonne Presse ont placé ses vues en couleurs au-dessus de tout ce qui se fait dans le commerce.

Envoi franco d'une vue apôtre contre 5 fr. 50 en mandat ou libranche-poste.

MAISON DE LA BONNE PRESSE, 5, rue Bayard, Paris, VIII^e.

La franc-maçonnerie contre l'armée en France et en Italie

Peut-être n'avons-nous pas attaché une importance suffisante aux manifestations qui viennent de se produire en Italie contre la franc-maçonnerie, considérée comme un organe de dissolution et un danger pour la sécurité nationale. Réaction d'autant plus remarquable qu'elle vient d'un parti, sinon hostile, du moins indifférent à l'idée religieuse. Les journaux qui ont mené la campagne sont des organes libéraux, tels que le *Corriere della Sera*, de Milan, la *Tribuna*, de Rome, la *Stampa* de Turin. Non seulement ils ont été suivis par l'opinion, mais le ministre de la Guerre lui-même a fait au Sénat, contre la franc-maçonnerie, des déclarations formelles qu'il appuyées d'une circulaire interdisant aux officiers de s'y affilier. Depuis la circulaire du général Boulé (1845) défendant aux officiers de se rendre « sous quelque prétexte que ce soit, aux Loges et aux réunions maçonniques », c'est, croyons-nous, la première fois qu'un gouvernement se prononce nettement contre la secte. Le fait mérite d'être noté.

Ce mouvement remonte à deux mois environ. En avril, un article très documenté de M. G. de Frensi, dans *l'Idée Nationale*, signalait le danger que fait courir à l'armée l'action maçonnique: sur 18 000 officiers, on en compte plus de 4 000 francs-maçons, et l'influence des Loges s'exerce d'autant mieux qu'elles ont réussi à introduire à l'état-major général un certain nombre de leurs créatures: leur tactique est la même partout. Les cadres inférieurs sont assez gagnés pour qu'on y trouve de nombreux officiers qui professent des idées pacifistes et des théories politiques frisant l'anarchie. C'est ce que l'on appelle le modernisme dans l'armée. Cette doctrine malsaine fut dénoncée, et vigoureusement combattue par le major di Giorgio, aujourd'hui lieutenant-colonel, dans un livre qui lui valut des attaques furieuses des Loges, avec lesquelles marchait alors le monde parlementaire.

La fièvre patriotique et l'exaltation du sentiment national, fruit de la guerre de Libye, ont heureusement modifié l'opinion publique; elle était préparée à ressentir le contre-coup de l'incident provoqué par le général Fara. Celui-ci s'était signalé en Tripolitaine; au combat de Sciarra Sciat (23 octobre 1911), il se couvrit de gloire avec son régiment de bersagliers. On parla de lui, il fut choyé, fêté, et, circonvenu par la maçonnerie, toujours prête à mettre la main sur les hommes du jour, il se fit affilier à une Loge de Naples.

Envoyé en garnison à Livourne, il s'y trouva en contact avec les éléments franchement révolutionnaires, et ne tarda pas à souffrir de l'« abjecte » domination que la secte voulait lui imposer. Le jour où un de ses subordonnés hiérarchiques, qui occupait dans la compagnie un grade supérieur au sien, lui enjoignit de faire un passe-droit en faveur d'un officier maçon, le général Fara comprit qu'il était fourvoyé, et envoya sa démission à la Loge. Sa lettre fut rendue publique, par une indiscretion dont les dessous ne sont pas bien connus.

Deux sénateurs, les généraux Santini et Morra di Lavriano, ont alors attiré l'attention du gouvernement sur les agissements de la franc-maçonnerie dans l'armée.

La Constitution italienne, a dit en substance le général Santini, fait du roi le chef suprême des armées de terre et de mer, si bien qu'officiers et soldats doivent lui jurer fidélité. Or, le serment de fidélité envers le roi n'est pas compatible avec le serment de fidélité que la franc-maçonnerie exige de ses membres. En outre, il est contraire à la discipline militaire qu'un officier se soumette à une hiérarchie étrangère à l'armée. Il n'est pas compatible avec la dignité d'officier de se trouver incorporé dans une Société secrète, en compagnie d'ennemis de la monarchie, tels que des républicains et des socialistes.

Ainsi mis au pied du mur, le ministre de la Guerre, général Spingardi, a fait les déclarations que voici:

Aucun membre de la grande famille militaire ne doit être inscrit dans une Société secrète. Je désire que cette manifestation publique de ma pensée serve d'avertissement à ceux qui sont dans le doute. L'armée et la marine doivent être un milieu de loyauté, de franchise, de loyauté, où l'on puisse respirer à pleine poitrine. Trahirait son devoir et prêterait la dignité de son grade le chef qui subirait l'autorité d'un inférieur, parce que ce dernier occuperait dans la hiérarchie de cette association, à laquelle tous deux appartiennent, un grade plus élevé. Son élimination des rangs de l'armée et de la marine s'imposerait absolument.

Ces paroles furent confirmées par une circulaire adressée aux autorités militaires.

Remarquons ce propos que, depuis celui du général Boulé, qui visait formellement la franc-maçonnerie, les ministres de la Guerre français ont plusieurs fois rappelé aux militaires qu'ils n'avaient pas le droit d'entrer dans une Association secrète ayant un caractère politique ou religieux (22 juillet 1880, 10 septembre 1882, 6 mars 1884, 27 mai 1885). Le ministre Berthelet n'en a pas

La liberté du culte

Deux prêtres condamnés

A Jard (Vendée), les deux prêtres poursuivis pour s'être rendus en cortège, le 24 mars, au Calvaire érigé à l'occasion de la Mission, et cela malgré l'arrêté du maire qui interdit les processions, ont comparu devant le tribunal de simple police de Talmon.

Le juge a condamné M. le curé de Jard à 5 francs d'amende, les autres ecclésiastiques à 1 franc.

Tous étaient défendus par M. Briand, des Sables-d'Olonne. Le spirituel avoua milheureusement un relief le caractère ridicule et vexatoire de l'arrêt municipal.

Le couronnement de Notre-Dame de Grâce à Honfleur

C'est aujourd'hui 19 juin qu'a eu lieu le couronnement de Notre-Dame de Grâce à Honfleur. L'origine du sanctuaire remonte au vœu de Robert le Magnifique, père de Guillaume le Conquérant. Il vœuaux aux environs de 1034, vers l'Angleterre, quand, assailli dans la Manche par une violente

tempête, il fit cette promesse: « Sainte Vierge, je vous promets, si je reviens sain et sauf dans mes États, d'élever trois chapelles en votre honneur. » L'une des trois chapelles fut celle de Notre-Dame de Grâce. Bâtie sur la falaise, elle resta debout jusqu'en 1538. Alors un tremblement de terre fit écrouler la falaise et le sanctuaire, dont il ne resta debout qu'un pan de muraille et la statue de la Sainte Vierge sur son socle.

Soixante ans durant, les fidèles virent

LES FÊTES DE JEANNE D'ARC

Le juge de paix de Givet a acquitté MM. l'abbé Goulet, curé-doyen de Givet; Lignot, curé de Givet-Notre-Dame; Queroux et Colas, vicaires; Merssenier, Briohet, Estelors Chanut, Deverdonne, Fursy, M^{rs} Gilbert, poursuivis pour avoir pavés, lors des fêtes de Jeanne d'Arc, aux couleurs de la vierge lorraine.

Le jugement acquitte les prévenus en se basant sur le défaut de publicité de l'arrêté préfectoral interdisant l'exhibition de drapeaux et d'emblèmes en dehors des drapeaux français et étrangers.

Les poursuites contre M. l'abbé Floch

Le juge de paix de Brest vient d'acquitter M. l'abbé Floch, poursuivi pour avoir contrevenu à un arrêté municipal, en participant à une procession qui se déroula spontanément, le 23 mai, à l'occasion de la fête de la Sainte-Enfance, autour de l'église Saint-Sauveur de Recouvrance.

La porte de l'école fermée à Dieu

J'avais bien prévu que la falsification de l'Officiel des parois du président du Conseil à la tribune n'était que la préparation d'une plaidoirie d'avocat retors, et que le mot dogmatiquement interposé dans la réponse de M. Barthou à M. Groussau servirait d'atténuation au scandale de sa déclaration sans précédent; car je me suis reporté au discours de M. Steeg à la séance du 18 mars 1913. Il est aussi exécrable que celui de M. Barthou, mais pas de la même manière; en tous cas, il est moins brutal; il ne viole pas aussi impudemment la loi de laïcité; il la froie, la froisse et la rend indéchiffrable, il ne contient pas en son mot clé de déclaration audacieusement scandaleuse: « Je ne donnerai pas aux instituteurs le conseil d'enseigner ce que vous appelez les devoirs envers Dieu. »

Hier, en effet, M. Barthou a exploité son addition dogmatiquement, et, comme M. Groussau l'a interrompu: « Faisons vous n'avez pas dit dogmatiquement... » Le mot dogmatiquement, a répondu le ministre, a pu ne pas se trouver à cette place de ma réponse; mais il était dans ma pensée.

Et M. Groussau lui a virtuellement prouvé que ce qui était dans sa pensée c'était bien ce qu'il avait réellement dit sans l'addition de l'Officiel, c'est-à-dire l'interdiction absolue de l'enseignement des devoirs envers Dieu à l'école c'était la violation de la loi du 27 juillet 1882.

En vain, M. Barthou a-t-il promis de sévir contre l'instituteur qui outrageait ou nierait Dieu (beau mérite, en vérité!) ; en vain a-t-il déposé M. Buisson à la tribune; il avait affaire à un adversaire qui ne prend pas l'ombre pour la proie, et qui, quand il tient la proie, ne la lâche pas. Avec une logique sans égale, et une ténacité sans égal, il a socialisé le ministre dans ses derniers retranchements.

Un engagement formel a été pris à l'égard des catholiques, a-t-il dit.

Je vous demande, pour la dernière fois, et vous entendez le tenir en ce qui est décidé à souler aux pieds le programme de 1882.

M. Barthou a été contraint au silence; il n'a pas osé répéter ses paroles impies, il n'a pas osé renouveler son règlement du programme de 1882. Il s'est tenu muet. Son silence même est une réponse. Il malgré ses arguties toute équivoque est dissipée. Les engagements formels de Ferry et de Paul Bert sont violés, le peu qui restait de garanties aux catholiques leur est arraché; Dieu est définitivement chassé de l'école laïque; il est interdit aux instituteurs d'enseigner les devoirs envers Dieu à l'école sans Dieu, comme l'a dit M. Groussau, est un danger pour le pays.

Hélas! on ne le voit que trop par les progrès que font le vice et le crime dans les générations nouvelles.

Et M. Barthou, si la passion sociale ne l'avait pas, doit être le premier à le voir, dans les oppositions de certains jeunes que rencontre la loi de trois ans.

D'où viennent-elles, ces oppositions des jeunes? Des écoles laïques. Qui les y a initiés? Les instituteurs. Or, les devoirs envers la patrie sont inhérents aux devoirs envers Dieu. Et les instituteurs auxquels il est interdit d'enseigner les devoirs envers Dieu ne se gênent pas pour se dispenser d'enseigner les devoirs envers la patrie. Avec une impitoyable logique, il hennent la patrie comme Dieu à la porte de l'école.

Que M. Barthou y prenne garde, ceux qui depuis les plus dévoués à la patrie sont les plus fidèles à Dieu, ils feront tous les sacrifices à la patrie, mais elle ne leur demandera jamais le sacrifice de leur foi. Et consentir ne serait pas seulement une apostasie, ce serait une défection avec M. Barthou. Dans cette duperie ils ne tomberont pas. La loi de trois ans se fera, parce qu'elle est nécessaire et que le pays la veut. Et elle ne peut pas se faire avec M. Barthou. Dieu aidant, elle se fera sans lui. La loi seule est indispensable, M. Barthou ne l'est pas.

J. B.



La couronne de Notre-Dame de Grâce
Ce chef-d'œuvre d'orfèvrerie et de joaillerie a été exécuté dans les ateliers de la célèbre maison catholique Meillier, de Paris

tempête, il fit cette promesse: « Sainte Vierge, je vous promets, si je reviens sain et sauf dans mes États, d'élever trois chapelles en votre honneur. » L'une des trois chapelles fut celle de Notre-Dame de Grâce. Bâtie sur la falaise, elle resta debout jusqu'en 1538. Alors un tremblement de terre fit écrouler la falaise et le sanctuaire, dont il ne resta debout qu'un pan de muraille et la statue de la Sainte Vierge sur son socle.

Soixante ans durant, les fidèles virent



HONFLEUR — La chapelle de Notre-Dame de Grâce

prier sur les ruines; enfin, pour répondre aux vœux des chrétiens, surtout des marins, on obtint de M. de Montpensier, comtesse de Rocheville et dame de Honfleur, un terrain assez vaste, avec huit chènes à prendre dans la forêt de Touques, et dit le P. Drochon dans son *Histoire illustrée des pèlerinages français de la Très Sainte Vierge*, « tout alla si bien, grâce aux offrandes généreuses des habitants de Honfleur, que, dès 1613, une nouvelle chapelle s'élevait à cent pas environ de l'ancienne. »

Les pèlerins affluèrent toujours au sanctuaire, plus spécialement les marins; mais on y vit aussi d'illustres supplicants:

des fidèles, des merveilleux de Marie et du salut des âmes!

La couronne, dont la ciselure sur or est très fine, présente le symbolisme suivant: en haut, l'étoile en diamants; *Maris stella*, puis une branche de fleurs de roses, emblème de la charité, avec les épines du sacrifice. Au centre du bandeau, les armoiries de Pie X, qui accorda le couronnement, avec l'inscription des dates en relief: 1034, fondation du pèlerinage; 1913, couronnement de la Vierge. Au centre enfin, l'inscription: *Ave Maria, gratia plena*, tout du long, enlaidie du cordon de saint François, en mémoire des Franciscains, qui construisirent la chapelle.

La dépopulation en Angleterre

Le volume VII du recensement de 1911 donne, pour la première fois, des détails sur la population anglaise. Une notable diminution de naissances s'est produite depuis 1877.

« Si la diminution des naissances continue, dit le rapport, il faut nous attendre à avoir une population juvénile moindre, mais, comme compensation, la durée de la vie sera plus longue. »

Notre future proportion de naissances ressemblera à peu près à celle de la France en 1906.

La puissance amie devrait chercher d'autres traits de cordiale ressemblance avec nous que celui de la dépopulation.

On a constaté aussi que le nombre des femmes âgées de moins de 30 ans est singulièrement considérable; il semble que les femmes éprouvent quelque difficulté à dépasser l'âge de 29 ans, même ailleurs qu'en Angleterre!

Une vocation

En comparant hier en Cour d'assises pour émission de fausse monnaie, l'ancien magistrat Georges Dobri a raconté ces termes l'origine de ces malheurs:

« Vous savez que je suis doublement docteur en droit, docteur des sciences juridiques et docteur des sciences économiques et sociales. J'ai écrit des livres, que j'ai été appelé à Toulouse, secrétaire de la conférence,

GAZETTE